

VISIO - Agents contractuels de droit public

TOO072NTIT

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Rassembler et analyser les normes juridiques applicables aux agents contractuels de droit public
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire du recrutement, de la gestion et de la cessation de fonctions des agents contractuels (CDD et CDI)
- Apporter des précisions sur l'apport du décret modificatif n° 2015-1912

Public Visé

- Responsables et gestionnaires de personnels • Personnels chargés de la gestion administrative ou des procédures contentieuses des agents contractuels

Pré Requis

- Connaître le dispositif d'accès à l'emploi titulaire et avoir à recruter des agents contractuels de droit public, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Rassembler et analyser les normes juridiques applicables aux agents contractuels de droit public
- Maîtriser le cadre légal et réglementaire du recrutement, de la gestion et de la cessation de fonctions des agents contractuels (CDD et CDI)
- Apporter des précisions sur l'apport du décret modificatif n° 2015-1912

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique, apport jurisprudentiel, exemples et illustrations pratiques, complétés par des échanges d'expériences entre participants
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- Chaque stagiaire est également invité à émarger par son smartphone ou tablette, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible (de préférence Mozilla ou Google Chrome), une webcam et un micro

Parcours pédagogique

• Définition

- Distinction entre agents contractuels de droit public et de droit privé
- Notion de vacataire

• Dispositions relatives à l'accès à l'emploi titulaire

- Transformation du CDD
- Modalités d'accès à l'emploi en CDI

• Recrutement (articles 3, 3-2, 3-3, 38, 38bis, 47, 110 et 110-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

- Modalités de création et déclaration des emplois
- Cas et durée du recrutement
- Conditions de recrutement (générales et particulières)
- Actes d'engagement (forme, contenu, contrôle, modèles de contrat et d'arrêté)

• Droits et obligations des agents contractuels (CDD et CDI)

- Rémunération (composition, montant, évolution)
- Droits et obligations des agents contractuels et régime disciplinaire

• Modalités d'exercice des fonctions

- CDI : congé de mobilité et mise à disposition
- CDD et CDI : temps partiel

• Régime des congés

- Inaptitude physique
- Divers

• Cessation de fonctions

- À l'initiative de l'agent
- À l'initiative de l'autorité territoriale (motifs, procédure, conséquences)

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, expert en statut de la fonction publique et des contractuels

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement



Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes



Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :

1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) :

1 160.00



Contactez-nous !

Patricia CHOUI VAN
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391411
Mail : patricia.chouivan@adiaj.org